

COMPTE RENDU INTERSYNDICAL

DES CAP CDF et TO de 14 mai 2009

Les CAP des CDF et des TO se sont tenues à Paris le 14 mai 2009.

Celle des CDF était convoquée à 10h00 et celle des TO à 14h00.

Les élus des personnels de ces deux CAP se sont présentés ensemble à l'ouverture dans la salle de réunion et ont lu et déposé la motion commune qui vous a déjà été adressée par courrier électronique.

La Directrice des Ressources Humaines, Anne-Marie BOULANGIER, a tenté de justifier le comportement et les décisions de la Direction Générale relevées dans notre motion.

Nous vous joignons ces réponses, et vous laissons les apprécier, vous trouverez nos commentaires à la fin :

Question :

Le décret concerne-t-il TOUS les techniques C ?

Réponse :

Sous le terme agent patrimonial, nous avons englobé tous les personnels techniques C en activité à l'Office National des Forêts y compris les conducteurs de travaux.

Dans le cas particulier des personnes en disponibilité ou en détachement, celles-ci seront promues dès leur réintégration ou leur reprise d'activité au sein de l'établissement.

Il faut d'ailleurs souligner le fait que le corps des CDF n'est pas supprimé dans ce but.

Question :

Pourquoi les tableaux d'avancement au grade de CDF n'ont pas été proposés au 15 décembre ?

Réponse :

Pensant que le décret TO paraîtrait avant le 31 décembre, cela nous semblait inutile. Nous voulions également montrer aux tutelles l'urgence souhaitée dans cette parution.

Quand nous avons vu que cela ne venait pas, nous avons organisé les présentes CAP portant sur les tableaux d'avancement.

Question :

Pourquoi ce tableau ne prend t'il pas effet au 1^{er} janvier 2009 ?

Réponse :

Rien, dans les textes ne nous oblige à respecter cette date.

D'ailleurs dans la plupart des administrations, ces tableaux ne sont souvent effectifs pour moitié au 1^{er} janvier et pour l'autre moitié au 1^{er} juillet, quand il ne sont pas entièrement effectifs qu'au 1^{er} juillet.

Le choix du 15 mai a également été fait pour des raisons budgétaires. Au vu des bénéfices de ce passage pour les personnels concernés, l'administration a estimé que ce « surcoût » pouvait être diminué en ne rendant ce passage effectif qu'au 15 mai.

Question :

Suite à la non tenue de la CAP du mois de mars, pourquoi ne pas avoir respecté le règlement intérieur en le reconvoquant dans les délais légaux ?

Réponse :

D'une part, nous n'avons pas apprécié le fait que les OS ait boycotté la séance sans en avertir l'administration les jours précédents.

D'autre part, nous attendions de voir quand le décret TO sortirait avant de vous reconvoquer.

Question :

Croyez-vous être en position de demander des tâches supplémentaires, compte tenu des conditions lamentables dans lesquelles nous exerçons aujourd'hui ?

Réponse :

Ce n'est pas forcément faire plus, c'est faire différemment, c'est s'adapter.

En tant que fonctionnaire, nous avons à assumer des missions qui nous viennent de l'Etat et il nous faut les assumer. Nous devons donc nous organiser de manière différente.

Question :

Dans le décret TO, le triage disparaît...

Réponse :

Ce décret reprend les missions auxquelles sont attachées les organisations syndicales.

Le secteur forestier est l'équivalent du triage.

Le mot triage est un concept dépassé qu'on ne définit pas trop.

L'agent patrimonial peut être responsable d'un secteur forestier.

Il y a un lien fort entre ce décret et la prochaine note de service qui expliquera la manière dont se traduira l'intégration des CDF en TO.

Question :

Comment allez-vous gérer la reconversion des personnels administratifs ?

Réponse :

L'administration devait faire passer 60 personnes des services de soutien vers la production tous les ans pendant 3 ans.

Pour l'instant, nous nous contentons de 30 personnes pour voir ce que cela donne.. Dans un premier temps, nous allons voir combien de candidats se présenteront et nous serons attentifs à leur formation initiale : il est évident que ces personnes devront avoir les compétences nécessaires pour exercer ces métiers. Il y a nécessité de réussite pour rester crédible.

Question :

Au bout de quel laps de temps estimerez-vous pouvoir juger de la réussite ou de l'échec de cette expérience ?

Comment se passera le tutorat ? Quelles sont les moyens financiers engagés pour leur formation.

Réponse :

En fin d'année, nous pourrons déjà tirer un premier bilan sur le profil des candidats et leur formation ; mais le vrai bilan ne pourra se faire qu'au bout d'un an...

Question :

Pourquoi n'y a t'il pas de recrutement ?

Réponse :

Au vu du déficit auquel nous pouvons nous attendre d'ici la fin de l'année, l'établissement a demandé un soutien financier à l'état . En contrepartie, nous nous sommes engagés à un moratoire sur le recrutement pour baisser la masse salariale.

Nous sommes conscients des efforts demandés, mais nous tenons à ce que la totalité des personnels conserve un emploi à l'ONF.

Question :

Pour compenser le retard du passage en B et l'absence d'examen professionnel TO en 2008 (et des 270 possibilités de promotion), nous avons demandé le passage de tous les CDF promouvables aux grades supérieurs.

Réponse :

L'administration ne peut accéder à cette demande ; nous devons tenir compte d'un ratio, validés en CTP et par le contrôleur de l'Etat. Nous ne pouvons accéder à cette requête de toutes façons compte tenu des contraintes budgétaires.

Commentaires

L'administration prétend que les Organisations Syndicales sont utiles à notre établissement et que notre présence dans les instances de défense des personnels permet d'éviter des dérives de la Direction. Elle était donc contente de nous voir siéger ce jour.

La réalité est tout autre :

- la DG n'a rien lâché sur les tableaux d'avancement pour les CDF : nous proposons de faire passer l'ensemble des promouvables, soit 487 personnes ; l'administration n'en passe que 147 (30%)

- à travers le décret TO, **elle modifie profondément le métier** ;

- pour les promus, il y a un retard de quatre mois et demi sur la promotion possible, ce qui induit une perte financière directe, ainsi qu'un retard d'ancienneté dans l'échelon pour le passage TO .

Conclusion de la CAP des CDF

Cette dernière CAP du corps des CDF aurait pu être le siège d'une reprise du dialogue social. En répondant favorablement à toutes ou partie de nos propositions, la direction avait l'occasion de nous prouver notre utilité tant louée. Les intentions affichées sont bonnes, mais les faits perdurent. C'est pourquoi vos représentants ont unanimement décidé de quitter la séance. Nous ne voulons plus servir d'alibi de dialogue social en échange de quelques miettes.

Pour info :

	CDF 1ère classe	CDFP 2ème classe	CDFP1ère classe
Nombre de personnes remplissant les conditions statutaires	1	69	417
Nombre de proposés ou possibilité de promotion	1	21	125

QUAND A LA CAP DES TO, en raison de la parution du nouveau décret créant un corps unique de TO et l'enjeu de ce statut pour les personnels, la séance s'est tenue normalement.

A été abordé :

Liste d'aptitude pour le passage en TO

139 répondaient aux conditions statutaires, l'administration proposait 134 passages. Après débat, 136 CDF sont inscrits sur la liste d'aptitude pour le passage en TO à **la date du 15 mai**. Voici la liste :

VIEUX	CHRISTIAN	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
CHAUVIN	THIERRY	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
BOLLIET	JEAN-LOUIS	RHONE-ALPES
COSTES	JEAN-CHARLES	SUD-OUEST
MARCELLES	JEAN-NOEL	COORDINATION CORSE/DOM
MARTIN	REMY	FRANCHE-COMTE
CAMUS	LAURENT	FRANCHE-COMTE
LENOBLE	MICHEL	RHONE-ALPES
ANTONIOLLI	ALAIN	SUD-OUEST
DINTRICH	JEAN-LUC	LORRAINE
BOURGOGNE	JOEL	FRANCHE-COMTE
NOURRY	DIDIER	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
MARTIN	CLAUDE	LORRAINE
STAUFFER	HERVE	LORRAINE
VIAL	ALAIN	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
MARTINON	FRANCOIS	RHONE-ALPES
LEPORTIER	THIERRY	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
LOUIS	PATRICK	RHONE-ALPES
GENEVOIS	ERIC	RHONE-ALPES
MOMDJIAN	JEAN-JACQUES	MEDITERRANEE
SANCHEZ	BRUNO	FRANCHE-COMTE
CLUZEL	PHILIPPE	SUD-OUEST
LATOURNERIE	PATRICK	SUD-OUEST
FILLIAT	OLIVIER	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
HARDY	THIERRY	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
SANROMA	ACHILLE	COORDINATION CORSE/DOM
RIZZO***	JOSEPH	CONSEIL GaI ALPES-MARITIMES
JACQUOT	PASCAL	LORRAINE
PERRIN	BERNARD	COORDINATION CORSE/DOM

FOCHER	MICHEL	LORRAINE
GROS	JEAN-MICHEL	FRANCHE-COMTE
LECOQ	JACQUES	COORDINATION CORSE/DOM
LOCATELLI	DOMINIQUE	RHONE-ALPES
CHAILLOU	ERIC	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
GIRARD	STEPHANE	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
JOVIGNOT	BERNARD	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
BONNAVENC	FRANCIS	SUD-OUEST
HUOT-MARCHAND	CHRISTIAN	FRANCHE-COMTE
SERVAT	JEAN-CLAUDE	SUD-OUEST
PIERRE	DANIEL	LORRAINE
CHAGNOT	ALAIN	FRANCHE-COMTE
FAURE	BERNARD	COORDINATION CORSE/DOM
MARIMOUTOU	BRIGITTE	COORDINATION CORSE/DOM
DENLIKER	DOMINIQUE	MEDITERRANEE
GYNOUVES	DENIS	MEDITERRANEE
PIERKOT	BERNARD	MEDITERRANEE
DUCLOUTRIER	JACQUES	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
LOSS	FRANCIS	SUD-OUEST
OGEARD	JEAN-LOUIS	RHONE-ALPES
GOUNET	MARC	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
JOLY	BERNARD	LORRAINE
BENQUET	JACQUES	SUD-OUEST
ARMAND	JACQUES	LORRAINE
VANDAELE	JOEL	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
CHAMPAULT	LUC	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
VIOUJAS	MICHEL	RHONE-ALPES
DIAZ	ERIC	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
WIPFF	DANIEL	FRANCHE-COMTE
SAUVOL	PATRICK	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
BONY	CHRISTIAN	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
TARLET	MICHEL	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
SYGULA	DIDIER	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
HAFFNER	MICHEL	FRANCHE-COMTE
MEHEUX	OLIVIER	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
GANOT	PIERRE-MARIE	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
GUILLEMIN	JEAN-FRANCOIS	RHONE-ALPES
MARC	JEAN	SUD-OUEST
TOUSSAINT	PIERRE	LORRAINE
SOUCAZE	ALAIN	SUD-OUEST
CHAUVEAU	CHRISTIAN	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
HOLVECK	PASCAL	ALSACE
GRAIN	PASCAL	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
GUYON	PASCAL	LORRAINE
MICHEL	CHRISTIAN	LORRAINE
BOURRIOUX	JEAN-LUC	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
DELEMONTEX	MICHEL	ALSACE
RENOUARD	DOMINIQUE	LORRAINE
VIVENZIO	ANGELO	RHONE-ALPES
PRAT	JEAN-MARC	MEDITERRANEE
MAIRE	DANIEL	SUD-OUEST
MOURON	GILLES	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
MORIN	JEAN-YVES	RHONE-ALPES
GERBER	JACQUES	RHONE-ALPES
LAGREDE	DIDIER	ALSACE
LACOMBE	HUBERT	RHONE-ALPES
ALARY	PAUL	SUD-OUEST

DEMMER	ANTOINE	LORRAINE
RAUCH	CHRISTIAN	ALSACE
LECHINE	DIDIER	FRANCHE-COMTE
LASCARAY	GEORGES	SUD-OUEST
MOIRET	JEAN-PIERRE	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
POTEL	GREGOIRE	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
SERVAT	JEAN-PIERRE	MEDITERRANEE
HIMBER	DANIEL	ALSACE
GAILDRY	JEAN-PIERRE	FRANCHE-COMTE
TRAMIER	GEORGES	RHONE-ALPES
PELLIZZARI	PHILIPPE	SUD-OUEST
RAUX	JEAN-MICHEL	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
KERSALE	PAUL	MEDITERRANEE
NOTTER	ROGER	ALSACE
BERNARD	CLAIRE	SUD-OUEST
DAGORNE	PASCAL	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
MAYERUS	BERNARD	LORRAINE
BOYER	PATRICK	RHONE-ALPES
LEGER	CHRISTIAN	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
POUTIER	JEAN-FRANCOIS	LORRAINE
FERRU	JEAN-LOUP	COORDINATION CORSE/DOM
CHAMOUX	GILLES	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
CASPAR	PHILIPPE	ALSACE
CAUBET	GILLES	SUD-OUEST
CHAREYRE	ALAIN	MEDITERRANEE
HEMMER	DENIS	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
COEN	JEAN-LUC	COORDINATION CORSE/DOM
CHAPPLAIN	HENRY	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
ALLUIN	JEAN-CHARLES	RHONE-ALPES
ZIPPER	PHILIPPE	ALSACE
HOLZ	CHRISTIAN	LORRAINE
SALES	ROGER	MEDITERRANEE
BOHN	FREDY	ALSACE
DUPUICH	THIERRY	FRANCHE-COMTE
GAUTHIER	DOMINIQUE	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN
HOLVECK	DOMINIQUE	LORRAINE
VOIRY	REGIS	LORRAINE
FADENE	RICHARD	MEDITERRANEE
BOCQUET	PATRICK	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
BURLET	PHILIPPE	RHONE-ALPES
CANAC	GEORGES	COORDINATION CORSE/DOM
HEDGE	DOMINIQUE	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
SECKLER	ROBERT	ALSACE
JULIEN	ROBERT	SUD-OUEST
GEORGE	DENIS	MEDITERRANEE
BISON	LUC	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
BILGER	JACQUES	COORDINATION CORSE/DOM
BLONDELOT	DOMINIQUE	ILE-DE-FRANCE/NORD-OUEST
BARDIAU	FABRICE	BOURGOGNE/CHAMPAGNE-ARDENNE
DARRE	ALAIN	CENTRE-OUEST/AUVERGNE-LIMOUSIN

***** sous réserve d'une possibilité d'accueil en catégorie B au Conseil Général des Alpes-Maritimes ou d'une réintégration à l'ONF**

1 demande de révision de notation approuvée.

Le notateur doit réexaminer la note du demandeur.

4 mutations à posteriori

POSTE POURVU	CANDIDATURE EXPRIMEE	GRADE	DATE D'ARRETE
n° 85151113 à LESIGNY (Seine et Marne) - DT ILE DE FRANCE NORD-OUEST	MITROVIC Alexandre	TO	30-déc-08
n° 85151106 à LESIGNY (Seine et Marne) UT Sénart Brie Boisée	PINT-GIRARDOT Christophe	TO	03-mars-09
n° 85150708 à BARBISON (Seine et Marne) UT C de Fontainebleau	GRUN Alexandre	TO	03-mars-09
n° 80300122 à COLMAR (Haut-Rhin) Services Fonctionnels de l'Agence	KOEBEL Hubert	TO	30-déc-08

Un avis favorable pour le passage en TOP

Daniel SARRET de RHONE-ALPES au 1/07/2009. A la dernière CAP M. Sarret n'avait pas été retenu suite à notre demande son cas a été réétudié.

Avis favorable pour les 7 titularisations en TO

Issus du concours externe : 4

07290	BARBESANT	Sigisbert	82 DT BOURGOGNE-CHAMPAGNE-ARDENNE
07193	CODECCO	Jean-Guillaume	81- 83 DT COAL
08036	PELLEGRIS	Christophe	87 DT MEDITERRANEE
08032	FRESQUET	Jean-Baptiste	89 DT SUD-OUEST

Issus du concours 3ème voie : 3

08025	ZAFFARONI	Christophe	84 DT FRANCHE-COMTE
08024	GOIC	Renan	85 DT ILE DE FRANCE NORD-OUEST
00055	SCHMITT	Xavier	86 DT LORRAINE

nous leur souhaitons une bonne carrière à l'ONF.

1 poste attribué en détachement

Aurélien LANDELLE poste 85101302 poste de FOREST L'ABBAYE

En Bref

la DRH s'est voulue rassurante quand à l'avenir des personnels. Nous en doutons toujours au vue des différents bouleversements qui arrivent, tels que la suppression du triage et le développement des spécialisations (voir documents sur les missions des UT).

vendredi 15 mai 2009, 10 heures

Les représentants du personnel,

CGT-Forêt

Bruno DEROUANE, CDF

Dominique DEVILLERS, TO

SNAF-UNSA-Forêts

Jacques GERBER, CDF

Daniel NORMAND, TO

SNUPFEN-Solidaires

Lucas AUBERT, CDF

Bruno RUBAGOTTI, CDF

Nathalie STRAUCH, CDF

Cyril GILET, TO